

# Projet de Plagepomi Loire 2014-2019



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
CENTRE  
BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

# Méthode de travail

## Vers une synergie renforcée entre le Sdage et le Plagepomi :

- structuration du Plagepomi : bilan / état des lieux / orientations / dispositions / mesures
- association du Comité de bassin et des Commissions locales de l'eau au travail d'élaboration du Plagepomi 2014-2019
- mise en perspective avec le Plagepomi Bretagne, les plans d'actions pour le milieu marin et les plans nationaux d'actions existants sur les amphihalins



# Calendrier de travail

**novembre 2012** : adoption du bilan du Plagepomi actuel, après association du Comité de bassin ;

**décembre 2012 – avril 2013** : établissement des projets d'état des lieux, des orientations et dispositions ;

**avril-septembre 2013** : association du Comité de bassin, des CLE et des EPTB + Cogepomi 01/07/2013 pour avis sur le projet ;

**mai-octobre 2013** : adaptation du projet et établissement des projets de mesures de gestion, adaptées aux territoires et aux espèces ;

**11 octobre 2013** : adoption du projet de Plagepomi 2014-2019 proposée au Cogepomi ;

**novembre-décembre 2013** : consultation officielle du public en application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement et du Comité de bassin ;

**janvier 2014** : approbation du Plagepomi 2014-2019.



# Rappel de la synthèse du bilan 2009-2013

*Bilan adopté par le Cogepomi le 27/11/2012*

## Points positifs :

- Connaissances du comportement des espèces, des habitats, et de la dynamique des populations ;
- Valorisation et partage des informations ;
- Développement d'une approche partagée entre acteurs sur la problématique des migrateurs amphihalins.

## Points à améliorer :

- Reconquête, reconnexion et protection des habitats essentiels des migrateurs amphihalins ;
- Rétablissement de la libre-circulation et contrôle du respect des obligations de résultats sur les ouvrages ;
- Association des décideurs locaux.



# État des lieux des espèces amphihalines

## Connaissance des espèces :

*Suivi des migrations, recensement des frayères, inventaires des juvéniles...*

## Rôle clé des tableaux de bord migrants :

*Centralisation des informations produites, valorisation par des expertises et mise à disposition en cas de demande*

[www.migrateurs-loire.fr/](http://www.migrateurs-loire.fr/)

## Pour chaque espèce :

- écologie / aire de répartition / état de la population ;
- synthèse territorialisée des enjeux.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

# Synthèse des enjeux par espèce

## Anguille : état préoccupant

- ouvrir les habitats et réduire les facteurs de mortalité

## Saumon : état préoccupant

- conserver la population résiduelle sauvage et réintroduire pour faciliter la restauration de la population

## Aloses : ? (connaissances des effectifs à conforter)

- préserver l'espèce en maîtrisant sa pêche

## Lamproies : état plutôt satisfaisant

- gérer l'espèce en conciliant un renouvellement suffisant et sa pêche

## Ces espèces + les autres (truite de mer, mulot porc, flet commun, éperlan, esturgeon européen) :

- Enjeu de développement ou de précisions des connaissances sur leur biologie, leur comportement et les prélèvements par pêche, en eau douce comme en mer.



# Hiérarchisation des enjeux dans les sous bassins versants

	Anguille	Saumon	Aloses	Lamproies	Truite de mer	Flet	Mulet porc	Eperlan	Esturgeon
Allier	moyen	fort	moyen	moyen	non caractérisé	absent	non caractérisé	absent	absent
Loire bourguignonne	moyen	moyen	fort	moyen	non caractérisé	absent	non caractérisé	absent	absent
Loire moyenne	fort	moyen	fort	moyen	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé
Cher	fort	faible	moyen	moyen	non caractérisé	absent	non caractérisé	absent	absent
Vienne	fort	moyen	fort	fort	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé
Maine	fort	faible	moyen	moyen	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé
Loire aval	fort	moyen	moyen	moyen	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé
Sèvre niortaise	fort	faible	moyen	moyen	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé
Côtiers vendéens	fort	faible	faible	moyen	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé	non caractérisé



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

# Description des habitats favorables

## Les espaces de vie des migrateurs amphihalins

*estuaires, zones humides, réseau hydrographique*

## Description dans 9 sous bassins versants

- potentialités / historique / état des pressions
  - Allier
  - Loire bourguignonne
  - Loire moyenne
  - Loire aval
  - Cher
  - Vienne
  - Maine
  - Côtiers vendéens
  - Sèvre niortaise

***Appui, entre autres, sur l'état des lieux DCE 2013 et l'état des lieux des Sage***



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre



# État des pressions en eau douce et en mer

- Ruptures de **continuité**
- Dégradation de l'**hydromorphologie**
- Modification de l'hydrologie
- Altération de la **qualité des eaux**

**Fragmentation / pertes d'habitats**

- **Prélèvements par pêche**
- Prédation
- **Braconnage**

**Altération de l'état des populations**

→ Cibler les interventions en priorité sur les pressions dites « **maitrisables** »

# Synthèse des pressions dans les 9 sous-bassins versants

Appréciation qualitative de l'état des pressions dans les neuf sous-bassins versants

	Pressions			
	Qualité de l'eau	Continuité écologique et morphologie	Hydrologie	Prélèvements par pêche
Allier	moyenne	moyenne	faible	faible
Loire bourguignonne	faible	moyenne	faible	faible
Loire moyenne	moyenne	faible	faible	moyenne
Cher	forte	forte	moyenne	faible
Vienne	moyenne	moyenne	moyenne	faible
Maine	forte	forte	moyenne	faible
Loire aval	forte	forte	moyenne	forte
Sèvre niortaise	moyenne	forte	moyenne	moyenne
Côtiens vendéens	moyenne	forte	forte	forte

# Une stratégie DCE-compatible dans le Plagepomi

## 3 objectifs essentiels :

- **Préserver et ne pas dégrader l'existant** : protection des habitats et des espèces, pêche durable... ;
- **Reconquérir et restaurer les milieux favorables aux espèces amphihalines** : reconquête d'habitats productifs, restauration de l'hydromorphologie, soutien temporaire des effectifs en accompagnement ;
- **Conforter et améliorer les connaissances et le suivi des populations dans un contexte de changement global** : biologie, milieux, socio-économie.

## Portée du Plagepomi :

- Normatif sur la pêche et le soutien des effectifs ;
- Recommandations sur les habitats → **Enjeu : créer des liens vers le Sdage et les Sage**



# 4 objectifs de préservation

## **P1 : Prévenir toute dégradation de l'accès aux habitats dans la durée**

- P1-B : Conditionner les équipements hydroélectriques des ouvrages existants à une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement (principe de non-dégradation)

## **P2 : Éviter la dégradation des habitats et de la qualité des eaux, afin de maintenir des habitats productifs**

- P2-A : Encourager l'implantation de couverts végétaux permanents

## **P3 : Maintenir un régime hydrologique compatible avec les besoins des poissons migrateurs amphihalins**

- P3-A : Prendre en compte les besoins des migrateurs dans la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- P3-B : Promouvoir la cohérence des débits réservés à l'échelle d'un cours d'eau, sur la base des débits minimaux biologiques



# 4 objectifs de préservation

## P4 : Préserver des effectifs suffisants pour permettre le renouvellement naturel autonome des espèces et leur pêche durable

- P4-A : Maintenir les interdictions de pêche générales pour le saumon et la truite de mer, partielles pour les aloses et lamproies, en eau douce et mer.

*NB : Cas de l'anguille : la réglementation de la pêche de l'anguille est du ressort du plan national de gestion de cette espèce. Seules les modalités relatives aux licences de pêche de la civelle en estuaire de la Loire sont traitées dans le Plagepomi.*

- P4-B : Prévoir de nouveaux dispositifs d'encadrement (réserves, engins de pêche...), établis en concertation, et en tenant compte de la biologie des espèces.
- P4-C : Renforcer la coordination inter-services dans la lutte contre le braconnage.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



# 3 objectifs de restauration

## R1 : Restaurer les circuits de migration entre l'océan et les zones d'habitats productifs

- R1-B : Développer des démarches de rétablissement de la continuité écologique à l'échelle d'un cours d'eau, pour tenir compte du mieux possible des impacts cumulés des différents projets ;
- R1-C : Porter une attention renforcée à la mise en conformité de certains ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 CE ;
- R1-E : Encourager la gestion coordonnée des ouvrages transversaux et de connexion de marais qui tiennent compte des cycles biologiques.

## R2 : Reconquérir des habitats favorables dans l'aire de répartition connue des espèces

- R2-A : Dans un cadre local concerté, permettre de proposer des objectifs spécifiques de qualité des eaux qui tiennent compte de la patrimonialité des espèces



# 3 objectifs de restauration

## R3 : Accompagner la reconquête d'habitats productifs par des opérations de soutien temporaire d'effectif

*Opérations veillant à respecter les recommandations scientifiques et à ne pas dégrader les milieux aquatiques.*

- Pour le saumon : développer deux stratégies :
  - **Conservation** de la population de saumons sauvages dans l'Allier et la Loire bourguignonne → soutien aux stades les plus jeunes au niveau actuel et arrêt du soutien au stade smolt en 2017 dans l'Allier (dès 2014 dans l'Arroux) ;
  - **Réintroduction** pour restaurer une population de saumons sauvages dans la Gartempe → maintien d'un soutien aux stades de l'alevin et du smolt, à un niveau similaire à l'actuel.



# 4 objectifs de connaissances

## C1 : Renforcer l'évaluation et la compréhension de la dépendance des poissons et de leurs habitats

- C1-B : évaluer les impacts des pollutions et des ouvrages ;
- C1-E : suivre la colonisation par les invasives et évaluer leurs impacts.

## C2 : Conforter les connaissances sur la biologie et le comportement des espèces

*Reproduction, développement, migrations*

## C3 : Améliorer la connaissance de la pression de pêche exercée sur les poissons migrateurs

## C4 : Évaluer les programmes de soutien d'effectif





# Implications en termes de gouvernance

## Pilotage du Plagepomi par l'État

*S'appuyant sur les usagers de l'eau et différents partenaires spécifiques (Onema, Logrami, CNSS, EDF...), dont les Régions et les EPTB*

## Développer des liens renforcés avec les décideurs locaux (notamment les Sage)

- Mobiliser localement en informant régulièrement des opérations menées sur les migrateurs (par un appui sur des instances de concertation existantes) ;
- Recueillir les attentes des décideurs locaux : besoins en connaissances, souhaits d'implication dans la mise en oeuvre du Plagepomi...  
→ **Les migrateurs contribuent au bon état des masses d'eau**



# Merci pour votre implication

En cas de question :

[emeric.bussy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emeric.bussy@developpement-durable.gouv.fr)

[roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr)



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre